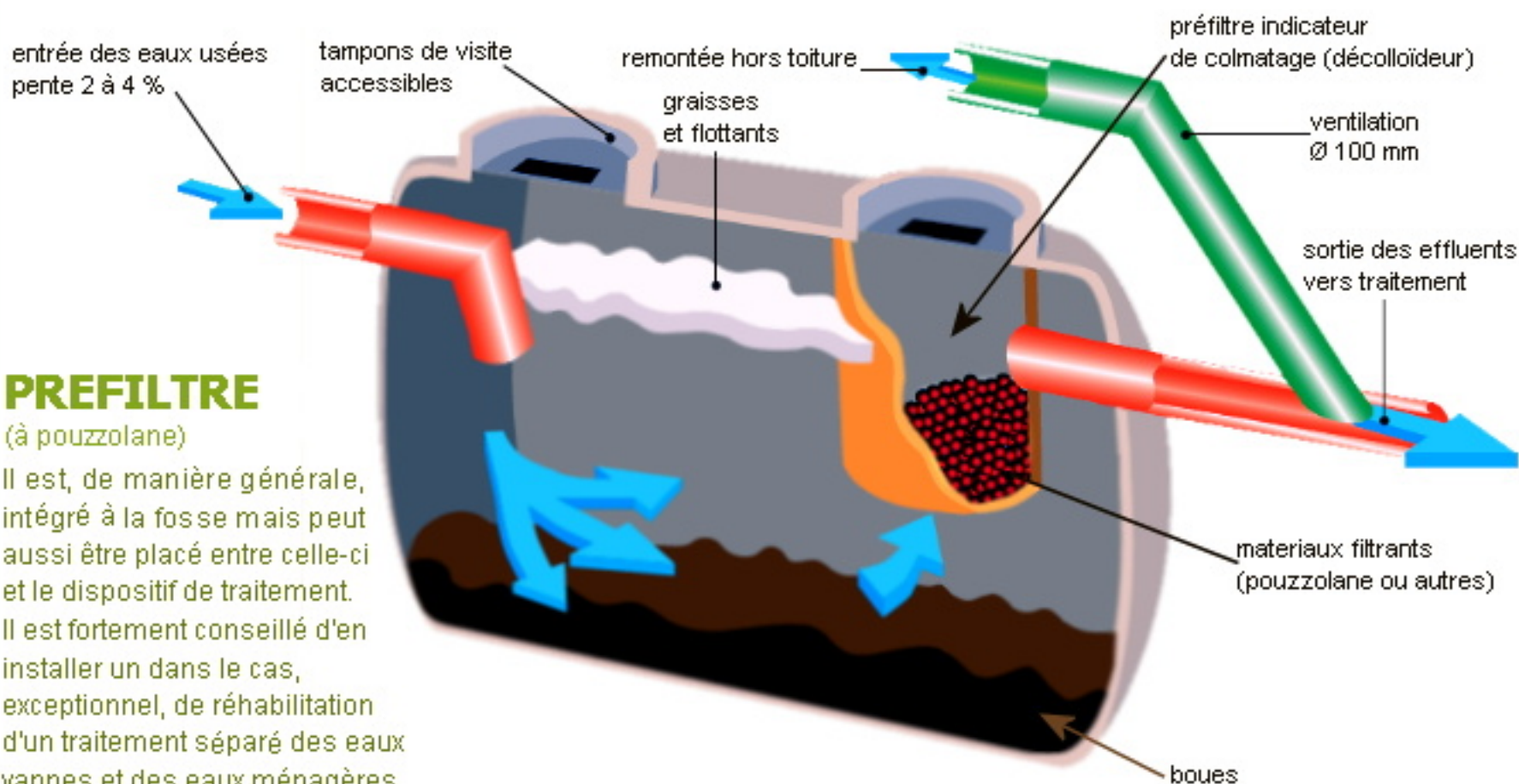


PRETRAITEMENT

Fosse toutes eaux

C'est un ouvrage destiné à recevoir l'ensemble des eaux usées, à retenir les matières solides et les déchets flottants, et à liquéfier les matières polluantes contenues dans ces eaux. La fosse dirige alors les effluents septiques débarrassés de leurs matières solides vers le dispositif de traitement et protège les tuyaux contre un risque de colmatage.

La fosse toutes eaux génère des gaz malodorants et corrosifs qui doivent être évacués par une ventilation efficace.



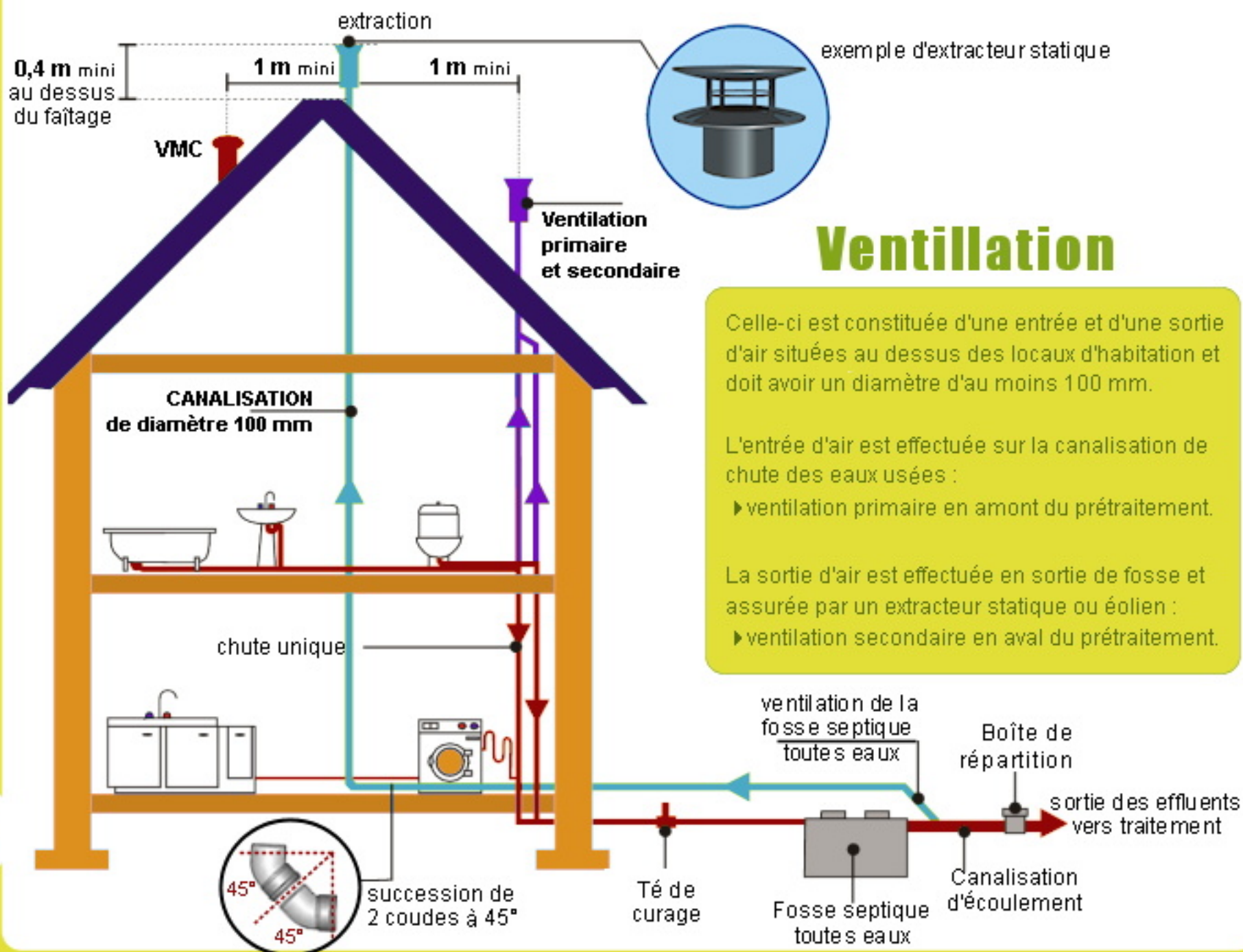
PREFILTRE

(à pouzzolane)

Il est, de manière générale, intégré à la fosse mais peut aussi être placé entre celle-ci et le dispositif de traitement. Il est fortement conseillé d'en installer un dans le cas, exceptionnel, de réhabilitation d'un traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères.

Le préfiltre a généralement un volume de 200 à 300 litres, quand il est placé à l'extérieur de la fosse.

PRETRAITEMENT



Ventillation

Celle-ci est constituée d'une entrée et d'une sortie d'air situées au dessus des locaux d'habitation et doit avoir un diamètre d'au moins 100 mm.

L'entrée d'air est effectuée sur la canalisation de chute des eaux usées :

► ventilation primaire en amont du prétraitement.

La sortie d'air est effectuée en sortie de fosse et assurée par un extracteur statique ou éolien :

► ventilation secondaire en aval du prétraitement.

PRETRAITEMENT

Fosse

D'une manière générale, la fosse toutes eaux doit être placée au plus près de l'habitation, c'est-à-dire à moins de 10 m. Dans le cas contraire, les eaux ménagères doivent transiter par un bac dégraisseur avant de rejoindre la fosse toutes eaux. La fosse ne doit jamais se trouver à l'intérieur des bâtiments, même après extension des locaux, ni sur un passage de véhicules et près de plantations.

De plus, son emplacement doit permettre un accès facile au service de contrôle et d'entretien. Elle doit être équipée de tampons de visites accessibles.

La fouille est réalisée de façon à avoir 20 à 50 cm de chaque côté entre la paroi de la fouille et la fosse toutes eaux. Araser le fond de fouille de 10 cm au dessous de la côte prévue pour la mise en place du lit de pose.

La fosse toutes eaux est posée horizontalement sur un lit de pose de 10 cm à 20 cm d'épaisseur compacté soit du sable (respecter la planéité et l'horizontalité du lit de pose).

La pente entre le niveau d'entrée et le niveau de sortie étant déjà prévue sur la fosse.

Pour les sols difficiles (argileux, imperméables...) :

Le lit de pose sera du sable stabilisé sur 20 cm (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).

Pour les sols avec présence de nappe d'eau :

Le fond de fouille est stabilisé par un radier de lestage béton muni d'ancrages (inoxydable) pour permettre l'arrimage de la fosse. Ce radier est surmonté d'un lit de sable de 0.10 m compacté.

Le remblayage latéral est réalisé au fur et à mesure de la mise en eau de la fosse, avec du sable de chaque côté de la fosse, par couches compactées par arrosage. Le sable doit être exempt de tout objet tranchant ou coupant. Le remblayage final s'effectue à l'aide de terre végétale expurgée des gros éléments.

Attention : la résistance de la fosse doit être compatible avec la hauteur de remblayage final, dépendant de la profondeur de pose.

PRETRAITEMENT

Ventilation

Les orifices des canalisations de ventilation doivent être :

- Positionnés en fonction des vents dominant.
- Situés à un mètre des VMC et des fenêtres de l'habitation.

Les ventilations primaires

Elles sont installées par le plombier lors de la conception de l'habitation en même temps que le réseau intérieur d'évacuation des eaux usées.

Elles permettent d'éviter le phénomène de siphonage des évacuations des appareils.

Elles prolongent chaque chute d'eaux usées jusqu'à l'air libre.

L'orifice de chaque canalisation doit être équipé d'un chapeau et d'un grille de protection.

La ventilation secondaire

Elle doit aboutir au dessus du toit de l'habitation et être munie d'un extracteur statique ou éolien situé au minimum :

- à 0.40 m au dessus du faîtage
- et à plus de 1 m de tout ouvrant ou de toute autre ventilation, y compris l'entrée d'aire (ventilation primaire).

Le piquetage de la ventilation secondaire s'effectue à la sortie immédiate de la fosse toutes eaux à l'aide d'une culotte à 45°. La tracé doit être le plus rectiligne possible, remplacer les angles à 90° par 2 coudes à 45°.

DIMENSIONNEMENT

Nombre de pièces principales (nombre de chambres + 2)	Volume minimum (m ³)
Jusqu'à 5 pièces	3 m ³
Par pièce supplémentaire	+ 1 m ³